Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 092-269200432-20261009-2026_38-DE

Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : **8 octobre 2026**

Objet : Approbation de la convention d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) 2026 entre le CCAS de Malakoff et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Nombre de membres composant le conseil : **13**		**N° 2026_38**
En exercice: Présents: Représentés (ayant donné mandat): Absent excusé (sans mandat):	**13** 9 0 4	**Arrivée en Préfecture le :** **Publiée le :** **Exécutoire le :**

L'an deux mille vingt six, le huit octobre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Ba Saliou.

Etaient présents :
M. Saliou Ba - Mme Marianne Dutheil - Mme Marie-Hélène Tiné - M. Alain Yelnik - M. Antoine Raffi - Mme Josée Sahie - M. René Assibat - M. Habib Béjaoui - Mme Jocelyne Boyaval

Etaient excusés :
Mme Sonia Figuères - Mme Manon Goudeau - M. Jean-Michel Lavenu - Mme Françoise Guillois

En conformité avec l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme Bathily assure les fonctions de secrétaire de séance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 8 octobre 2026

Registre des délibérations
Délibération n° 2026_38

Service : Solidarités / Domaine : 2.1.5

Objet : **Approbation de la convention d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) 2026 entre le CCAS de Malakoff et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Malakoff,

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 092-269200432-20261009-2026_38-DE

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales transférant les droits et obligations des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) aux départements,

Vu la convention initiale d'agrément pour l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) signée le 21 mai 2001,

Vu la délibération du CCAS n° 2026-37 du 8 octobre 2026 prenant acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de l'ASLL,

Vu le budget de l'établissement,

Vu l'Analyse des Besoins Sociaux 2021 présentée lors du Conseil d'Administration du 14 juin 2022,

Considérant la nécessité de poursuivre l'Accompagnement Social Lié au Logement de malakoffiots rencontrant des difficultés à accéder à, ou à se maintenir dans un logement,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : APPROUVE les termes de la convention 2026 entre le Département des Hauts-de-Seine et le CCAS de Malakoff pour la mise en œuvre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE la présidente du CCAS à signer ladite convention ASLL 2026, ainsi que tous les documents afférents.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 9 voix pour.

Signé électroniquement par : Sonia FIGUERES
Date de signature : 09/10/2026
Qualité : Présidente du CCAS

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Sonia FIGUÈRES
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.